



PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Primes LAMal : limitées à 10% du revenu familial !

La hausse massive des primes d'assurance maladie pour notre canton annoncée à fin septembre nous rappelle une fois de plus l'échec patent du mode actuel de financement de notre système de santé.

Toutes les propositions faites ces dernières années pour changer de système ont malheureusement échoué face au lobby des assurances dont la force n'est plus à démontrer.

Pour les assurés jurassiens, le bilan des deux dernières années débouche sur une augmentation de primes de près de 15%, ce qui est catastrophique !

A défaut de pouvoir changer de système dans l'immédiat, il est urgent de trouver rapidement une solution convenable qui garantisse que les Jurassiennes et Jurassiens ne croulent pas sous des montants de primes quasi impossibles à payer. Il faut également penser à la classe moyenne qui paie de plus en plus mais qui ne bénéficie d'aucune aide.

A l'automne 2015, le Grand Conseil vaudois a accepté, dans le cadre du projet de réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III), de limiter la prime d'assurance-maladie à 10% du revenu brut des ménages. Le Ministre en charge du dossier n'a d'ailleurs pas hésité à qualifier ce projet « d'avancée sociale majeure ».

Aussi, il est demandé au Gouvernement jurassien de répondre aux questions suivantes :

- 1) L'exécutif est-il favorable à l'instauration d'un système permettant de limiter à 10% du revenu brut des ménages les primes LAMal à leur charge ?**
- 2) Cas échéant, est-il envisageable d'assurer le financement de cette mesure dans le cadre de la RIE III, notamment par des compensations des baisses fiscales octroyées aux entreprises jurassiennes à l'instar du projet vaudois ?**

Malli

Goliat

Mueller

Delémont, le 28 septembre 2016

La responsable :



Josiane Daepf

Giolfo

Banquer





